



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/un-livre-et-une-exposition.html>

Un livre et une exposition itinérante pour débattre de la Convention des droits de l'enfant à l'initiative du Délégué général

Date de mise en ligne : lundi 17 janvier 2011

- Actualités -

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Dans le cadre de sa mission définie par le décret du 20 juin 2002, le Délégué général peut notamment « informer des droits et intérêts des enfants et assurer la promotion des droits et intérêts de l'enfant ». Une formule un peu indigeste qui signifie que pour mieux faire appliquer la Convention internationale relative aux droits de l'enfant il faut d'abord mieux la faire connaître. Des responsables politiques et institutionnels bien sûr. Mais aussi, et peut être avant tout, des publics auxquels elle s'adresse en priorité : les enfants, les jeunes, c'est-à-dire, en Communauté française de Belgique, les moins de 18 ans.

La vulgarisation des 54 articles de la Convention est donc l'un des défis que doit relever le Délégué général pour remplir sa mission et servir l'intérêt du plus grand nombre possible d'enfants, de jeunes en général. Il s'est donc associé à Bruno DAYEZ et Xavier ROLIN, avocats de renom, pour la rédaction d'une trentaine de textes en 8 chapitres, une introduction et une conclusion (Racine - RTBF éditions), dont l'objectif est de susciter le débat en évoluant dans les marges de la Convention, en slalomant entre les articles, en jonglant avec les textes, en surfant sur ses idées. Le Délégué général a invité des étudiants de l'Institut supérieur des Beaux Arts (Saint Luc) à Liège, sections photographie, illustration et graphisme, à illustrer ce qui est destiné à devenir un outil utilisé par leurs pairs partout en Communauté française.

Pour faire honneur à l'effort fourni par ces étudiants, le Délégué général a décidé de créer une exposition itinérante qui circulera en Communauté française de Belgique pour 12 dates en 18 mois (jusqu'à la fin juin 2012). Une exposition qui sera un lieu de découverte artistique à vocation pédagogique puisque des références seront faites aux articles de la Convention se rapportant aux oeuvres montrées à tous les jeunes Wallons et Bruxellois grâce, par exemple, à un partenariat avec les écoles, des espaces de diffusion de la culture, des théâtres, des bibliothèques, des lieux publics...

Le livre « A moi ! Les limites de ma liberté » (Racine-RTBF édition) et les informations concernant l'exposition (notamment le calendrier de ses déplacements en Wallonie et à Bruxelles, les contacts avec l'équipe, la possibilité de vivre une animation sur le site de l'exposition pour vos élèves ou pour les jeunes dont vous vous occupez) peuvent s'obtenir sur demande, via le site Internet du Délégué général aux droits de l'enfant (www.dgde.cfwb.be).

Téléphone : 02/223.36.99

Courriel : dgde@cfwb.be